



## AGRICULTURE BIOLOGIQUE

L'INAO, en tant qu'autorité compétente reconnue par la Commission européenne, est en charge de la gestion des demandes de dérogations aux règlements européens relatifs à l'agriculture biologique.

Nous vous invitons à faire votre demande de dérogation en ligne sur le site

<https://sve.derogationbio.inao.gouv.fr/#/>

Simple à utiliser, ce service vous permet de saisir votre demande (qui sera ainsi automatiquement transmise à votre organisme certificateur et à l'INAO) et de suivre son état d'avancement.

**Demande de dérogation pour les ingrédients agricoles non issus de l'agriculture biologique.**

**Article 25 du règlement (UE) 2018/848**

*Formulaire à envoyer à votre organisme certificateur*

Les dérogations sont accordées pour une durée initiale maximale de six mois, puis renouvelables au maximum à deux reprises.

### IMPORTANT

- Renvoyer le formulaire dûment rempli avec **tous** les documents d'appui requis

Pour les besoins de l'instruction, la demande de dérogation doit être **antérieure à l'utilisation de l'ingrédient** dans les préparations.  
Les renouvellements doivent être sollicités **au moins 4 semaines** avant la fin de la dérogation en cours.

**ATTENTION** La dérogation n'est considérée comme accordée qu'après réception de la décision favorable de l'INAO.

**Demande de dérogation pour les ingrédients agricoles non issus de l'agriculture biologique.**  
**Article 25 du règlement (UE) 2018/848**

**SECTION 0**

Veillez tout d'abord vérifier que l'ingrédient pour lequel vous souhaitez faire une demande de dérogation n'est pas actuellement autorisé par une dérogation en cours sur la page suivante : <https://www.inao.gouv.fr/Espace-professionnel-et-outils/Produire-sous-signes-de-qualite-comment-faire/Derogations-en-agriculture-biologique>

Mon ingrédient est-il listé dans le document listant les autorisations en cours ?  Oui  Non

Si Oui : S'agit-il d'une demande de renouvellement ?  Oui- Non

Si Non : Il n'est pas nécessaire de demander une dérogation pour un ingrédient déjà autorisé.

**SECTION 1 : IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR** (*renseignez toutes les informations demandées*) :

Raison sociale :

N° SIRET :

Nom et prénom du contact :

Adresse postale :

Code postal et Ville :

N° Téléphone :

E-mail :

Nom et n° de code de l'organisme certificateur :

Merci de veiller à ce que la demande ne concerne pas un ingrédient déjà autorisé par cette dérogation : en visitant la page suivante : <https://www.inao.gouv.fr/Espace-professionnel-et-outils/Produire-sous-signes-de-qualite-comment-faire/Derogations-en-agriculture-biologique>

**SECTION 2 : RENSEIGNEMENTS SUR L'INGREDIENT DEMANDE**

1. Dénomination de l'ingrédient non biologique concerné par la demande et son nom latin :	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
2. Nomenclature combinée de l'ingrédient demandé (obligatoire): <a href="https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/r/0d26eef2-b1ca-41a5-9d24-6084defe2aee">https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/r/0d26eef2-b1ca-41a5-9d24-6084defe2aee</a> ou <a href="https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/nomenclature-combinee-a-8-chiffres-nc8-depuis-2016/">https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/nomenclature-combinee-a-8-chiffres-nc8-depuis-2016/</a>	
2.1 Si la demande porte sur du houblon, précisez la liste des variétés non biologiques demandées, la justification de l'indisponibilité devra être apportée pour chaque variété :	
3. Cet ingrédient est-il constitué de plusieurs ingrédients ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.1 Si oui, de quels ingrédients est-il composé ?	
Description de la méthode d'obtention de l'ingrédient :	
Description et qualités requises de l'ingrédient (lyophilisé, séché, surgelé, en poudre...)	
Veuillez joindre à la demande la fiche technique de l'ingrédient non biologique.	

**SECTION 3 : RENSEIGNEMENTS SUR L'UTILISATION DE L'INGREDIENT**

Dénomination légale de la denrée alimentaire finale utilisant l'ingrédient (conformément à l'article 17 du règlement n°1169/2011):	
Nomenclature combinée de la denrée finale (obligatoire) <a href="https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/r/0d26eef2-b1ca-41a5-9d24-6084defe2aee">https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/r/0d26eef2-b1ca-41a5-9d24-6084defe2aee</a> ou <a href="https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/nomenclature-combinee-a-8-chiffres-nc8-depuis-2016/">https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/nomenclature-combinee-a-8-chiffres-nc8-depuis-2016/</a>	

Fonction de l'ingrédient dans la denrée finale	<input type="checkbox"/> Goût <input type="checkbox"/> Aspect du produit final <input type="checkbox"/> Texture du produit final <input type="checkbox"/> Conservation du produit final <input type="checkbox"/> Enrichissement en vitamines, minéraux, etc.. <input type="checkbox"/> Autre
Précisez	
<p>Quels tests d'alternatives possibles à l'utilisation de l'ingrédient non biologique avez-vous menés ?</p> <p>Précisez les différentes alternatives à l'utilisation de l'ingrédient non biologique et les conséquences sur le produit final (modification de la recette, remplacement par un additif autorisé en agriculture biologique...)</p> <p>Vous pouvez joindre à la demande tout document utile</p>	
<p>Pourcentage de l'ingrédient concerné par rapport à la somme des ingrédients d'origine agricole entrant dans la composition du produit (1) :</p> <p>(1) Sont exclus du calcul, les additifs (sauf ceux marqué d'un *, les auxiliaires technologiques, l'eau et le sel ajouté)</p>	

**Liste de tous les ingrédients mis en œuvre dans le produit final, poids de chaque ingrédient (les ingrédients issus de l'agriculture biologique seront accompagnés d'un (\*) :**

<u>Ingrédient</u>	<u>Poids (kg)</u>	<u>Part de l'ingrédient (hors eau, sel )</u>	<u>Qualité (bio non bio, C1, etc)</u>
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

**Si plusieurs recettes sont concernées par la demande de dérogation, joindre également les différentes listes d'ingrédients pour chaque recette (Annexe).**

#### SECTION 4 : INDISPONIBILITE DE L'INGREDIENT

**Démonstration de l'indisponibilité de l'ingrédient en agriculture biologique en France, Union Européenne et à l'importation :**

Contacts de fournisseurs en France, dans l'Union Européenne et à l'importation, attestant de l'indisponibilité de l'ingrédient (au moins 2). Ces contacts doivent être justifiés par des attestations ou des échanges mails joint au dossier.

L'INAO se réserve la possibilité de vérifier ces informations et de se mettre en relation avec d'autres fournisseurs.

Raison de l'indisponibilité sur le marché :

Durée de l'indisponibilité de l'ingrédient	<input type="checkbox"/> Quelques semaines <input type="checkbox"/> Un à plusieurs mois <input type="checkbox"/> Plus d'une année
Précisez	
Nous vous rappelons que la dérogation ne s'applique que pour des pénuries temporaires de l'offre et non sur des pénuries structurelles.	
Besoins estimés de l'ingrédient (en KG) sur la durée d'indisponibilité (maximum 6 mois) :	
Justification des quantités requises :	
Nom du fournisseur envisagé (celui-ci va fournir en annexe de la demande l'attestation de non-ionisation de l'ingrédient non biologique, de non présence d'OGM et de non présence de nanomatériaux manufacturés)	

**Ce formulaire dûment complété doit être transmis à votre organisme certificateur qui se chargera de le transférer à l'INAO qui traitera votre dossier.**

**Nom de votre organisme certificateur :**



Le formulaire vous sera retourné s'il est incomplet (Remplissez-le intégralement, avec tous les documents de l'annexe).

Date de la demande :

Signature de l'opérateur qui certifie l'exactitude des informations fournies :

Cliquez ici pour taper du texte.

\*

\* \*

**Cadre réservé à l'organisme certificateur :**

Date de réception de la demande :

L'opérateur répond-t-il à l'ensemble des critères de l'art. 21.2 : OUI  / NON

Transmission de la demande de dérogation à l'INAO avec :

Avis favorable  / Avis défavorable  / Avis réservé

Justification de l'avis :

Cliquez ici pour taper du texte.

Date de l'avis :

Nom et visa du Responsable de l'organisme de contrôle :

Cliquez ici pour taper du texte.

**ANNEXE****Pièces justificatives à fournir :**

- Recettes détaillées
- Fiche technique et/ou commerciale de l'ingrédient non biologique
- Attestation du fournisseur de non-ionisation de l'ingrédient non biologique
- Attestation de non présence OGM
- Attestation de non présence de nanomatériaux manufacturés
- Attestations d'indisponibilité de l'ingrédient non biologique auprès de fournisseurs français, européens et à l'importation. Echanges mails ou courrier attestant de l'indisponibilité de l'ingrédient non biologique